



Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel  
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,  
der Lehrerschaft und des Personals  
des Staates Wallis

# GRAND CONSEIL

## INFORMATION

### CONTACT

027 323 40 43  
[stephane.pont@fmep.ch](mailto:stephane.pont@fmep.ch)  
[www.fmep.ch](http://www.fmep.ch)



## RESUME DE LA SESSION DE FEVRIER 2025

### Personnel de l'Etat du Valais

#### *Renchérissement des salaires de la fonction publique et parapublique : le Parlement veut décider*

Plusieurs groupes politiques ont déposé, en début de session, des motions urgentes à ce sujet passant par la demande de consacrer la part du bénéfice de la BNS au renflouement des divers fonds et au remboursement de la dette (UDC) jusqu'à l'adaptation des bases légales existantes afin que l'allocation des revenus exceptionnels soit soumise au Grand Conseil pour décision et priorisation (Le Centre, die Mitte Oberwallis). Quant au PLR, il va plus loin en demandant de modifier la loi fixant le traitement des employés d'Etat du Valais du 12 novembre 1982 afin que toute adaptation au renchérissement des salaires soit soumise au vote du Parlement.

LA FMEP a entrepris des démarches pour sensibiliser certains chefs de groupes de partis sur les effets d'une modification de la loi sur le traitement du personnel de l'Etat du Valais et les conséquences négatives qu'elles induiront.

Finalement le Grand Conseil après avoir pris connaissance de la position du Conseil d'Etat a accepté les motions déposées.

C'est une période incertaine qui s'ouvre pour les salaires de la fonction publique et parapublique. La FMEP restera vigilante à l'évolution des modifications de la législation et intensifiera ses actions et interventions.

### Education et formation

#### *Ecoles du degré tertiaire*

La localisation des écoles du degré tertiaire sera désormais une prérogative du Conseil d'Etat, alors qu'elle était de la compétence du Grand Conseil jusqu'ici. Le Conseil d'Etat s'engage à ce qu'aucune école ne soit imposée à une commune qui n'en veut pas, tout en faisant remarquer que les institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire sont partagées « chrétiennement » dans l'ensemble du canton.

#### *Départ d'enseignants : quelles sont les raisons*

Les motifs de démission d'un enseignant sont variés, souvent méconnus et surtout confidentiels. Selon les retours informels reçus, les raisons les plus courantes sont la réorientation professionnelle, une formation complémentaire, l'obtention d'une promotion au sein de l'école, la réaffectation dans un autre degré scolaire, la prise d'une année sabbatique ou encore la participation à un projet personnel. Sur les 4'300 enseignants

engagés auprès du Service de l'enseignement, environ une centaine d'entre eux prend la retraite au terme d'une année scolaire et environ une centaine démissionne pour quitter l'enseignement, en principe définitivement. Le nombre de démissions est donc très faible en proportion du nombre de personnes en activité et n'est de loin pas alarmant, en ce qui concerne le département. La résolution de la pénurie ne passe par conséquent pas par une compréhension, voire une résolution, de ces situations de démissions, mais plutôt par la mise en place de mesures spécifiques, adaptées aux circonstances particulières de l'enseignement.

#### ***Pour une éducation en santé sexuelle professionnelle et laïque***

Le Département de l'économie et de la formation s'engage pour une éducation à la santé sexuelle professionnelle et laïque dans les écoles valaisannes. Pour ce type d'interventions, le Département n'a jamais demandé à ce que les intervenants soient au bénéfice d'une formation de niveau DAS. Il attache une attention particulière au contenu dispensé et à la manière de le diffuser. Pour ce faire, il a été décidé d'organiser des évaluations des interventions du SIPE et de l'AVIFA. Considérant que l'AVIFA intervient uniquement dans une quinzaine de classes, soit dans moins de 1% des classes concernées, ces évaluations ne s'achèveront qu'au printemps 2025. Pour l'heure, il n'est donc pas possible de répondre de manière exhaustive et étayée au postulat. Une réponse définitive sera donnée lorsque l'ensemble des informations seront connues.

#### ***Proposer une filière à distance à la Haute école pédagogique du Valais***

Dans certaines filières de hautes écoles étrangères, une partie des cours destinés aux futurs enseignants sont proposés à distance. En Suisse, depuis l'automne 2024, la Haute école pédagogique de Schwyz dispense le bachelor en enseignement primaire en partie à distance (3,5 jours d'études par semaine). Le site haut-valaisan de la HEP Valais souffre grandement de la concurrence d'offres extracantonales proposées dans le domaine des formations pédagogiques. L'introduction d'une formation à distance pour l'enseignement primaire à la HEP Valais contribuerait non seulement à lutter contre la pénurie d'enseignants en s'adressant à des personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas suivre des études à plein temps en raison de leurs obligations professionnelles ou familiales, mais renforcerait également la compétitivité de la haute école sur le terrain national, grâce à la création d'une offre complémentaire innovante et moderne. Le postulat a été accepté par le Grand Conseil pour traitement.

#### **En résumé**

L'Etat souhaite acheter pour 16 millions deux bâtiments historiques de la ville de Sion. Le montant sera puisé dans le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI) sans impact sur le budget 2025. Pour le gouvernement, ces achats permettront à l'Etat d'éviter de payer 880'000 francs de loyers annuels.

La révision de la loi sur les constructions a été acceptée par le Grand Conseil après plus de 4 heures de débats. Les modifications touchent la création d'un guichet d'information, la problématique des terres excavées, la composition de la commission cantonale des constructions et l'autorisation aux dessinateurs d'établir des plans.

Pour Rhône 3 le Grand Conseil entre en matière sur des mesures anticipées de correction du Rhône dans le Chablais. Ces deux tronçons font partie de la mesure prioritaire Chablais. Les montants engagés par le canton, pour ces deux tronçons, seront de l'ordre de 27 millions.

L'hymne valaisan « Marignan » ne sera pas inscrit dans la Constitution à la suite d'un postulat déposé par l'UDC. Le processus de modification de la Constitution est fastidieux et onéreux pour ne rien apporter concrètement.

Le Grand Conseil accepte une subvention à hauteur de 30% pour le financement des installations sportives de l'air d'arrivée des Barzettes à Crans-Montana en relation avec les championnats de monde de 2027 pour un montant de 4.4 millions.

Enfin les familles au condition économique modeste seront mieux aidées pour les soins et frais dentaires jusqu'à un maximum de CHF 500 par année et par famille.

***Sion, le 20.02.2025***

***Stéphane Pont - Secrétaire général***